



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

MAIRIE DE CONTES

Décision n° 2023 04 03

Création d'un réseau d'eaux usées au Baudaric : nouveau plan de financement

L'an deux mille vingt trois, le mercredi douze avril, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

Etaient présents : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingard, M. Armand Gasiglia, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mme Lykke Saviane, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mmes Martine Abellan, Fabienne Irlès, MM. Christophe Angéli, Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mme Sandrine Mauras, M. Michel Caruso, Mmes Chloé Roig, Edwige Alunni, Kareen Woignier, M. Christophe Cérangioli et Mme Sylvie Carletto formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mmes Nicole Colombo, Malika Vannucci et Marie-Fleur Alquier.

Le quorum est atteint.

Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2023 12 14 du 9 décembre 2021, le conseil a approuvé le programme de travaux portant sur la création d'un collecteur d'assainissement sur le chemin communal du Baudaric pour un coût prévisionnel des travaux de 715.000,00 € HT. Afin d'en faciliter la réalisation, il a également décidé de solliciter le concours financier de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR 2022) à hauteur de 50 % du coût des travaux.

Monsieur le Maire informe le conseil que le financement de cette opération non réalisée en 2022 a été ré inscrit dans le cadre de la DETR 2023.

Exposant ensuite au conseil que ce type de travaux est dorénavant subventionnable par le Département, Monsieur le Maire propose au conseil de modifier le plan de financement de cette opération en sollicitant également le concours financier du Département à hauteur de 20 % du montant des travaux.

**Le conseil municipal,
Où l'exposé du maire,
Après en avoir délibéré,**

Décide de modifier le plan de financement du programme de travaux pour la création d'un collecteur d'assainissement sur le chemin communal du Baudaric d'un coût prévisionnel de 715.000,00 € HT, en sollicitant le concours financier du Département à hauteur de 20 % du montant des travaux, selon le plan de financement suivant :

| | |
|--------------------------------------|--------------|
| Coût de l'opération (HT) : | 715.000,00 € |
| Subvention Etat (DETR 2023 – 50 %) : | 357.500,00 € |
| Subvention Département (20 %) : | 143.000,00 € |
| Autofinancement (30 %) : | 214.500,00 € |

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 29

Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

La secrétaire de séance
Elodie LORETZ

Le Maire,
Francis TUJAGUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210600482-20230412-20230403-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2023
Publication : 25/04/2023

Le Maire Francis TUJAGUE